



Atelier 2 : Agir sur mon territoire par l'animation foncière



Captages : quels leviers fonciers pour protéger la ressource en eau ?
Le lundi 28 novembre 2022

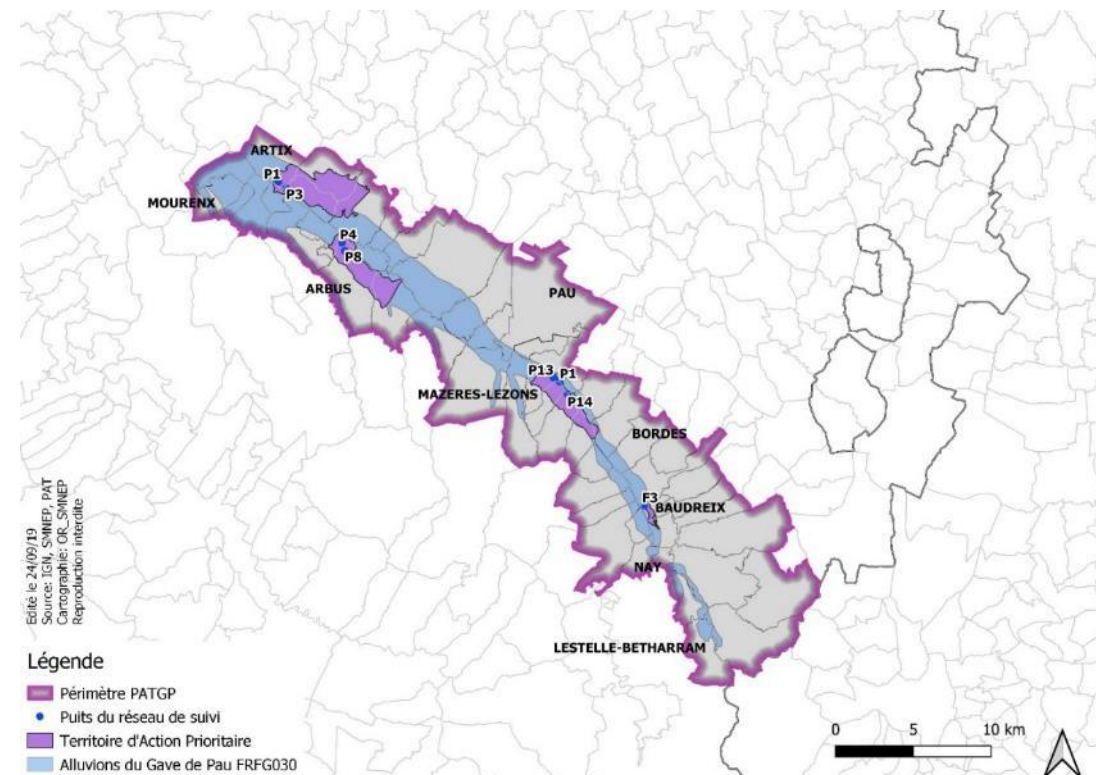


Témoignage

« Animation foncière dans le
cadre du PAT GAVE DE PAU »



- **Un Plan d'Action Territorial Gave de PAU 2020-2024 (contrat Re-Sources) mené :**
 - Par 5 collectivités productrices d'eau potable
 - Sur 4 Aires d'Alimentation de captages
 - En réponse aux problèmes de pollutions diffuses par les produits phytosanitaires d'origine agricole



Un objectif :
Tendre vers le « zéro phyto »
Sur les Aires d'Alimentation de Captages

170 000
habitants
desservis en
eau potable

65
agriculteurs
concernés

650 Ha de
Surfaces
Agricoles

L'animation foncière : un des 3 axes de travail pour restaurer durablement la qualité de la ressource en eau

Volet réglementaire

Mise en œuvre de
procédures ZSCE, arrêté sur
les PPR...



Animation agricole

Accompagnement individuel
des agriculteurs, MAEC,
Mise en œuvre de projets
collectifs ...



Animation foncière

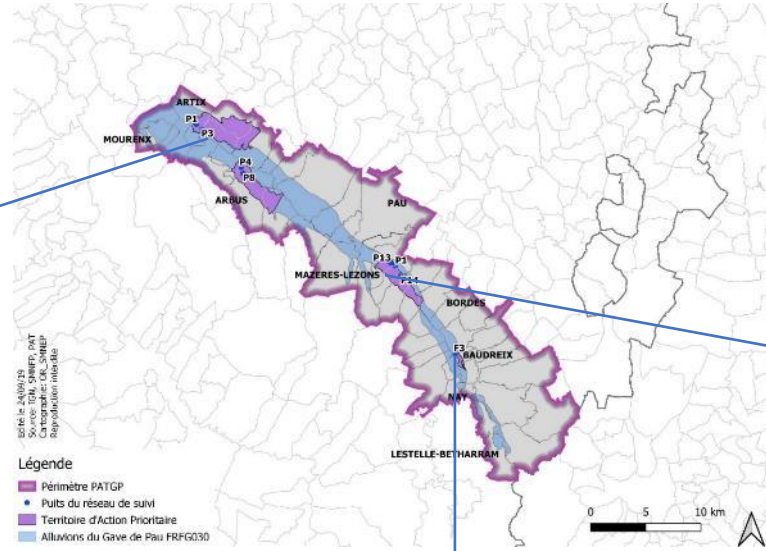
Auprès des propriétaires sur
les Aires d'Alimentation de
Captages
(acquisition, échange...)

L'animation foncière conduite sur les AAC du PATGP



Syndicat Eau & Assainissement
des 3 Cantons

- Procédure ZSCE lancée en 2020
- Définition d'une stratégie d'acquisition foncière (2021)
- Estimation demandée au service des domaines de l'ensemble des parcelles de l'AAC et de l'aval immédiat (2021)
- Acquisition en cours de 9,8Ha hors AAC pour permettre des échanges
- Plusieurs projets d'acquisition en cours dans l'AAC



SMNEP
Production Eau Potable

- Acquisition de la totalité des parcelles agricoles du PPR, compensation via des parcelles hors PPR
- Projet participatif de renaturation (en cours) : restauration de la saligue, base de loisirs, éducation à l'environnement...



PAU BEARN PYRÉNÉES
Communauté d'Agglomération

- Arrêté PPR interdisant pesticides (2017)
- Procédure ZSCE (2021)
- Acquisitions foncières à l'amiable dès les années 80
- 80 Ha acquis essentiellement sur les PPR
- Conversion des parcelles de grandes cultures (maïs) vers de la prairie de fauche
- Mise à disposition à des jeunes agriculteurs locaux



Des projets de micro-filières bas impact en complément des acquisitions foncières

*Développement des
prairies à
légumineuses via un
séchoir
photovoltaïque*



Partenariat AOP
Ossau-Iraty
(Etude de faisabilité
en cours)

*Développement du
maraichage en
agriculture biologique*



Installation via la
SCIC
« Ceinture Verte »

*Recherche de
débouchés diversifiés
pour le Miscanthus*



Travaux en
collaboration
avec la CA64

*Relance d'une filière LIN
en Béarn*



Partenariat avec la SAS
Lin des Pyrénées

*Culture de Silphie et
développement de la
« méthanisation »*



Partenariat avec la
« micro-unité » de
méthanisation
Methagest

• LES RESULTATS

- Des stratégies foncières qui se mettent en œuvre progressivement sur chacune des AAC
- Plus de 95 ha de terres agricoles acquis et convertis en prairie sur les 650 ha des 4 AAC
- Un rôle dans le maintien de l'élevage local
- Des micro-filières « bas impact » qui se structurent progressivement
- Un rôle dans le maintien d'un cadre de vie bocager, sans pesticide, dans des territoires péri-urbains



Points Forts	Difficultés rencontrées
➤ Stratégie foncière efficace <u>à long terme</u> sur la qualité de l'eau ➤ Démarche bien comprise par l'ensemble des acteurs ➤ Animation interne sans délégation extérieure ➤ Complémentarité de la politique d'acquisitions foncières avec les deux autres piliers (volet réglementaire et accompagnement des agriculteurs) ➤ Un soutien financier de l'AEAG et du CRNA	➤ Coûts élevés du foncier sur le territoire ➤ Foncier morcelé ➤ Une veille foncière à renforcer en dehors des AAC afin d'opérer des compensations foncières ➤ Un travail sur le long terme